



Assemblée générale

Documents officiels

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

400^e séanceVendredi 10 juin 1994, à 10 heures
Vienne

Président : M. Hohenfellner (Autriche)

La séance est ouverte à 10 h 25.

*En l'absence du Président, M. Forna (Roumanie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 25.

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa trente et unième session (A/AC.105/571) *(suite)*

Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique *(suite)*

M. Lessard (Canada) *(interprétation de l'anglais)* :
Ma délégation est heureuse de prendre la parole au sujet de l'importante question qui fait l'objet du point 5 de l'ordre du jour. À la dernière session du Sous-Comité scientifique et technique, le Groupe de travail plénier chargé de l'examen de ce point a proposé des conclusions relativement à l'application des recommandations d'UNISPACE 2 et aux travaux futurs du secrétariat, conclusions qui ont été adoptées par le Sous-Comité scientifique et technique, comme l'indique son rapport. Le Canada approuve ces résultats, et ma délégation voudrait joindre sa voix à celles des autres délégations pour remercier le Directeur, le Spécialiste des applications spatiales et le personnel du Bureau des affaires spatiales du travail impressionnant qu'ils ont accompli dans le contexte du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

Ma délégation voudrait mettre brièvement en lumière quelques exemples récents des initiatives de coopération canadiennes avec d'autres pays, y compris des pays en développement, en matière d'applications de techniques spatiales pour que les recommandations de la Conférence UNISPACE 2 soient suivies d'effet.

Dans le domaine de l'enseignement à distance par satellite, je voudrais parler des activités actuellement menées par le centre Télé-Université à l'Université du Québec, qui comprennent des projets tels que la mise sur pied de cours de formation en coopération avec les institutions argentines et la diffusion de l'information par vidéo à double sens et par téléconférence. Je pourrais également mentionner les activités du Centre de télémédecine de la Memorial University, à Terre-Neuve, qui, depuis deux décennies, se consacre à la recherche sur l'utilisation des technologies de communications interactives pour compléter les services de santé et d'enseignement dans les régions éloignées du Canada et dans plusieurs autres pays, tels que le Kenya et les Philippines. Toujours dans le domaine des télécommunications, je peux dire aussi que l'Agence canadienne de développement international a permis, ces dernières années, l'utilisation des stations nationales de réception INTELSAT et a offert des programmes de formation à des pays tels que le Pérou et le Mozambique.

Dans le domaine de la téléobservation de la Terre, des agences canadiennes de recherche et d'aide continuent de rechercher de nouveaux programmes communs de développement des applications et de transfert de technologie avec des pays en développement, notamment afin de bénéficier des retombées économiques et écologiques que nous espé-

rons voir se réaliser grâce à notre satellite de télédétection de la Terre, RADARSAT, qui sera lancé au début de 1995.

Les activités menées par le Canada dans le domaine de l'assistance, entreprises à la fois par l'Agence canadienne de développement international et le Centre de recherche de développement international, avec la participation active du Centre canadien de télédétection, ont contribué aux activités de télédétection sur tous les continents, y compris dans des pays tels que le Brésil, le Burkina Faso, le Cameroun, la République populaire de Chine, le Costa Rica, l'Égypte, l'Indonésie, la Jordanie, le Pérou, la Malaisie, le Mali, la Thaïlande et le Viet Nam. Parmi les activités que nous projetons de mener, on notera la fourniture d'une assistance rapide pour la mise au point de stations de réception par satellite, telles que la station LANDSAT TM, en Thaïlande. De nombreuses universités, écoles techniques, sociétés privées et particuliers canadiens fournissent à nombre de pays en développement des services d'experts et de techniciens qui ont reçu une formation pratique poussée dans le domaine de l'utilisation des produits et des services de télédétection. L'industrie canadienne participe directement à la constitution de capacités nationales commerciales par le biais de coentreprises et de partenariats.

Par l'intermédiaire du Centre canadien de télédétection et en coopération avec l'Agence spatiale canadienne, le Centre de recherche de développement international et la société privée Radarsat International Inc., le Canada a lancé un programme à l'échelle mondiale portant sur le radar à synthèse d'ouverture intitulé GlobeSAR 1993, avec le concours de pays des régions du Moyen-Orient, de l'Afrique et de l'Asie et du Pacifique. Ce projet, conçu pour montrer les capacités du futur satellite RADARSAT, fait suite à la mission de radar aéroporté SAREX en Amérique centrale et en Amérique du Sud parrainé par l'ASE. Il passe par l'organisation d'ateliers destinés à informer les communautés locales actives dans le domaine de la télédétection de la nature du projet GlobeSAR, et vise à permettre aux pays en développement de définir leurs propres priorités en matière de gestion de leurs ressources et de recherche, et de mettre au point conjointement des méthodes pour appliquer les informations ainsi obtenues à la prise des décisions concernant la politique de développement et la gestion, tout en mettant en place des capacités locales de télédétection par radar. Le Centre canadien de télédétection et d'autres institutions internationales et canadiennes ont pratiquement achevé les préparatifs d'une nouvelle étape du programme GlobeSAR, qui se concentrera de nouveau sur l'Amérique du Sud et sera lancée cette année.

Pour terminer, je tiens à dire que le Canada reconnaît pleinement le rôle important que peuvent jouer les techniques spatiales dans la promotion du développement économique et social durable dans bon nombre de régions. D'où la participation active du Canada aux groupes de travail compétents du Forum des agences spatiales et de l'ASE pour étudier précisément cette question. Nous estimons que, le cas échéant, une coopération internationale accrue pourra fortement aider à concrétiser ces retombées bénéfiques.

M. Galazka (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Nous voudrions exprimer notre satisfaction de constater que la question des débris spatiaux figurait à l'ordre du jour de la trente et unième session du Sous-Comité scientifique et technique en tant que point à part entière. Comme tant d'autres délégations, nous avons préconisé l'inscription à l'ordre du jour de cette question depuis plusieurs années. Nous partageons et appuyons l'avis exprimé ici par les Pays-Bas et le Canada selon lequel la question des débris spatiaux est un problème très important, mais ne représente qu'un seul des problèmes concernant l'environnement de l'espace extra-atmosphérique, et que d'autres questions attendent toujours d'être examinées.

Quant à UNISPACE 3, l'une des questions devant figurer à l'ordre du jour devrait être le problème général de la protection et de la préservation de l'environnement de l'espace extra-atmosphérique, et non pas seulement la question des débris spatiaux. Nous appuyons également l'idée, que les Pays-Bas ont été les premiers à exprimer, qu'il faudrait fixer une date limite pour le rapport final sur les débris spatiaux. En outre, une coopération sur cette question avec des organisations internationales telles que le COSPAR et la FIA, ainsi qu'avec la Conférence du désarmement à Genève s'impose.

Nous partageons l'avis selon lequel chaque pays devrait avoir librement accès à l'orbite géostationnaire. Toutefois, conscients de la nature unique de cette orbite, nous voudrions proposer à notre comité de faire une recommandation officielle selon laquelle tous les utilisateurs de l'orbite géostationnaire devraient enlever leurs objets spatiaux de cette orbite une fois leur tâche achevée. Actuellement, les utilisateurs de l'orbite géostationnaire enlèvent en général leurs satellites qui ne sont plus opérationnels. Mais une recommandation officielle du Comité est, à notre avis, nécessaire. Si une telle recommandation était adoptée, le Sous-Comité scientifique et technique devrait définir la distance minimale entre les objets spatiaux enlevés et l'orbite car, du seul point de vue mathématique, cette orbite

n'a aucune largeur. À notre avis, il ne s'agit là que d'un pas en avant à faire dans l'examen de la question des débris spatiaux et de celle de l'orbite géostationnaire.

Mme Zheng Lizhong (Chine) (*interprétation du chinois*) : Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude à notre président pour le fait qu'il préside cette session et au secrétariat pour le travail qu'il a fait.

La délégation chinoise estime qu'au cours de l'année écoulée, le Sous-Comité scientifique et technique a fait des progrès positifs et a obtenu de bons résultats à sa trente et unième session. Nous tenons à dire que nous en sommes heureux, et nous espérons, Monsieur le Président, que vous transmettez nos sentiments à son président, le professeur Carver.

À mesure que l'économie mondiale devient plus prospère et que le développement social avance, les besoins de la communauté internationale dans le domaine des utilisations de l'espace extra-atmosphérique croissent, eux aussi, sans cesse. Depuis UNISPACE 2, tenue en 1982, des pays du monde entier et les organisations compétentes des Nations Unies ont fait des efforts inlassables, de longue haleine, pour promouvoir les utilisations et l'exploration pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en mettant en oeuvre le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. La Chine accorde une grande valeur aux réalisations des organes compétents des Nations Unies dans l'exécution de ce programme.

En 1993, la mise en oeuvre du Programme portait sur une multitude d'activités, notamment des formations approfondies, des recherches à long terme, des services de conseils techniques, des cours de formation, des ateliers et des colloques. Trois cours de formation, trois ateliers et deux conférences régionales ont été organisés, portant sur les applications du radar à synthèse d'ouverture, le traitement des données d'imagerie, la prévention des catastrophes, l'enseignement de la télédétection et les communications spatiales. En outre, le lancement de 11 séries d'activités est prévu pour 1994. Elles porteront notamment sur l'utilisation des techniques spatiales afin de renforcer la sécurité socio-économique et écologique.

Le Gouvernement chinois a toujours appuyé et activement encouragé la mise en oeuvre du Programme pour les applications des techniques spatiales qui aura à notre avis des effets positifs sur le renforcement des échanges dans le domaine des sciences et techniques spatiales et, en particulier, sur le partage réel des résultats et l'acquisition d'une expérience qui devrait profiter aux pays en développement

et promouvoir le progrès social. La Chine a accordé quatre bourses d'études au titre du Programme pendant la période 1993-1994.

La délégation chinoise saisit cette occasion pour annoncer que, pendant la période 1994-1995, le Gouvernement chinois continuera d'appuyer le Programme dans les deux domaines importants suivants. Premièrement, la Chine accordera deux nouvelles bourses d'études à des pays en développement pour financer une formation à la télédétection, à la cartographie et à la géodésie par satellite. Deuxièmement, la Chine participera, avec l'Agence spatiale européenne, le Bureau des affaires spatiales et d'autres institutions des Nations Unies à l'organisation de l'Atelier de formation international aux applications de la télédétection par micro-ondes destiné à promouvoir une large application de cette nouvelle technique, et accueillera cet atelier du 14 au 18 septembre 1994. La Chine fournira les locaux et les services de conférence nécessaires et prendra en charge les frais de déplacement sur le plan local et l'hébergement avec pension de représentants venant de 20 pays en développement.

En même temps, la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales pour le développement dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique se tiendra à Beijing, en Chine, du 19 au 24 septembre 1994. Il s'agira d'une activité importante pour la mise en oeuvre des recommandations pertinentes des Nations Unies découlant d'UNISPACE 2 et d'un événement notable dans le monde des applications des techniques spatiales. La délégation chinoise fournira par d'autres canaux des informations sur cette conférence. Nous invitons nos amis à se rendre à Beijing pour assister à cette conférence qui, nous l'espérons, aboutira à des résultats historiques.

Le choix des «Applications spatiales au service de la gestion des catastrophes, prévention, alerte, atténuation des dégâts et secours aux victimes» en tant que thème devant faire l'objet d'une attention particulière à la session de 1994 du Sous-Comité scientifique et technique était approprié. Actuellement, l'irruption soudaine de catastrophes naturelles pose une menace énorme à la survie de l'humanité. La Chine subit de la sorte des pertes annuelles de plusieurs centaines de millions de yuan, et le Gouvernement chinois attache une grande importance à l'utilisation des techniques spatiales de pointe dans la surveillance, l'alerter et l'évaluation des secours à dispenser en cas de catastrophe. La détection à court terme de tremblements de terre imminents est une tâche excessivement difficile. Ces dernières années, des experts chinois ont obtenu des résultats notables en

combinant la télédétection par satellite d'anomalies thermiques détectées aux infrarouges avec d'autres techniques permettant d'explorer et d'annoncer des événements sismiques imminents et proches. Depuis 1990, 32 alertes ont été lancées, avec des résultats encourageants.

La Chine utilise depuis peu la télédétection spatiale et aéronautique, y compris des satellites et des radars à ouverture synthétique embarqués en combinaison avec des systèmes de communications et d'informations géographiques par satellite, le système mondial de localisation par satellite (GPS) et autres techniques de pointe pour mettre en place un système national de surveillance et d'évaluation en temps réel de télédétection des catastrophes naturelles. Le réseau de diffusion en temps réel d'images obtenues par télédétection est déjà en place, des essais et des ajustements en vol de tout le système sont actuellement en cours; le système fonctionnera pleinement cette année au moment de la période des crues.

En ce qui concerne les applications des techniques de localisation par satellite, les techniques du GPS ont été appliquées avec succès aux alentours de Beijing, en mai dernier, dans l'utilisation d'aéronefs sur de vastes étendues pour la prévention des maladies frappant les cultures et l'élimination des insectes nuisibles.

Sur l'invitation du Bureau des affaires spatiales, des spécialistes chinois ont présenté à la trente et unième session du Sous-Comité scientifique et technique un rapport technique intitulé «surveillance de l'avancée de la désertification en Chine».

Les catastrophes naturelles soudaines constituent l'un des plus graves problèmes que connaît l'humanité. Nous devons continuer à utiliser les techniques de pointe déjà maîtrisées pour atténuer les dégâts provoqués par les catastrophes.

L'adoption des «Applications des techniques spatiales pour l'éducation, compte tenu en particulier de leurs applications dans les pays en développement» comme thème devant faire l'objet d'une attention spéciale à la session de 1995 du Sous-Comité scientifique et technique nous paraît un choix des plus nécessaires. La Chine s'active actuellement pour accueillir le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique pour la formation aux sciences et techniques spatiales, et les préparatifs ont déjà commencé à l'Université renommée de Beijing, et à l'Université de Wuhan pour la science et les techniques de la cartographie. En mai dernier, nous avons eu l'honneur de recevoir à Beijing un groupe d'experts envoyés par l'ONU pour évaluer le projet.

Nous sommes prêts à fournir les ressources et l'expérience dont nous disposons pour développer la formation régionale aux sciences et techniques spatiales.

La télédétection de la Terre par satellite, y compris, notamment, les applications dans les pays en développement, est une question extrêmement importante. Étant donné que le système de télédétection est particulièrement précieux pour la surveillance de l'environnement, les enquêtes sur les ressources et la détection et l'évaluation des catastrophes, il est nécessaire de mettre un accent particulier sur la compatibilité entre les satellites de télédétection actuels et les systèmes à venir, de pair avec leur complémentarité et la continuité des collectes de données. Actuellement, le coût de la documentation obtenue par satellite est extrêmement élevé, ce qui est un gros obstacle à son application généralisée dans les pays en développement. Aussi on ne saurait trop souligner l'importance de fournir ouvertement des données de télédétection et du matériel d'analyse à un prix raisonnable et dans des délais opportuns à tous les pays. Nous sommes d'accord pour que le point sur la télédétection de la Terre par satellite, y compris, notamment, les applications pour les pays en développement, reste à l'ordre du jour et soit examiné en tant que question prioritaire à la prochaine session.

Le Gouvernement chinois est gravement préoccupé par la question de la réduction des débris engendrés par les activités spatiales. L'espace extra-atmosphérique est une ressource qui fait partie du patrimoine commun de l'humanité; sa protection relève de notre devoir commun. Tout en veillant à l'évolution des tendances de la recherche et du développement sur la scène internationale, les institutions chinoises intéressées ont confié également à des spécialistes chinois la tâche de mettre au point une recherche effective dans ce domaine. Leur travail porte actuellement sur la mise au point de modèles mathématiques pour étudier les débris spatiaux et observer la production de débris résultant du lancement d'objets aérospatiaux par la Chine et d'autres pays. Le Gouvernement chinois appuie la poursuite de la recherche menée par les experts dans ce domaine. Nous approuvons également la poursuite de l'examen de ce point de l'ordre du jour par le Sous-Comité scientifique et technique.

L'année 1994 a été caractérisée par la poursuite du développement des techniques spatiales chinoises. Nous avons lancé avec succès le satellite expérimental scientifique SJ-4 et, dans le courant de cette année, nous lancerons trois satellites internationaux — APSTAR 1, APSTAR 2 et OPTOS B-3 — et le satellite de télécommunications chinois DFH-3.

Le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technologie sur la base de l'égalité et des avantages mutuels, et l'exploitation commune et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique sont des éléments fondamentaux de la politique de la Chine en matière de développement de techniques spatiales. Nous espérons que cette coopération internationale se développera encore dans le cadre du Programme pour les applications spatiales.

Enfin, je voudrais exprimer ma gratitude à M. Jasentuliyana, Directeur du Bureau des affaires spatiales, et à M. Abiodun, le Spécialiste des applications des techniques spatiales, pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de promouvoir le Programme pour les applications des techniques spatiales. Je remercie également le secrétariat pour le travail qu'il a accompli. Nous sommes certains que, sous la direction compétente du Président, et grâce à la sagesse collective de tous les participants, cette session sera couronnée de succès.

M. Moutsoulas (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la vice-présidence de ce comité.

Ma délégation souhaite rendre hommage au Sous-Comité scientifique et technique pour le travail qu'il a accompli durant sa trente et unième session. En outre, je dois exprimer l'appréciation de ma délégation pour le travail exceptionnel réalisé par le Directeur du Bureau des affaires spatiales, M. Jasentuliyana, et son personnel ainsi que pour les activités du Spécialiste des applications spatiales, M. Abiodun.

Je note avec satisfaction, dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique, qu'a été décidée l'inscription à l'ordre du jour du point relatif aux débris spatiaux. Plus de 10 années se sont écoulées depuis que le représentant de la Tchécoslovaquie, M. Perek, nous a sensibilisés sur cette question.

Un autre point important mentionné dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique est la télédétection de la Terre par satellites, sujet qui n'est plus une discipline technologique isolée, mais fait plutôt partie d'un système étudiant systématiquement les problèmes complexes de l'environnement de la Terre à l'aide d'une grande quantité d'informations.

Durant les années passées, les problèmes liés à l'environnement de la Terre étaient répartis en disciplines particulières et traités séparément. Cela était dû aux insuffi-

sances en informatique. Les récents progrès des techniques informatiques en matière de vitesse de traitement de données et de capacité de stockage permettent une étude interdisciplinaire des problèmes. L'aménagement du territoire, la cartographie géologique, l'érosion et la dégradation des sols ainsi que les incidences des feux de forêts, les observations météorologiques et le contrôle de la pollution ne sont plus traités séparément. Toutes les données obtenues par des méthodes de télédétection sont incorporées dans des systèmes d'informations géographiques correctement développées et étudiées en combinaison avec des informations supplémentaires. Non seulement ces données sont combinées mais, grâce aux réseaux existants, des programmes informatiques et les solutions correspondantes sont faisables.

Plusieurs universités ont combiné leurs forces et créé un cours européen d'études supérieures en matière d'études d'informations terrestres dans le cadre du Programme Erasme de la Communauté économique européenne. Ces institutions comprennent le Laboratoire de télédétection de l'Université d'Athènes en Grèce; le Laboratoire de géographie régionale et des sciences d'aménagement de paysages de l'Université de Gand, en Belgique; l'Institut de géographie et d'informatique du Centre universitaire de Roskilde, au Danemark; le Département de géographie de l'Université de Limoges, en France; le Departamento de Geodinamica de la Universidad de Granada, en Espagne; le Departamento de geografia e planeamento regional de Faculdade de ciencias sociais e humanas de la Universidade Nove de Lisboa, au Portugal; le Département de physique du l'University College de Dublin, en Irlande; et le Département de géographie de l'Université de Reading, au Royaume-Uni. J'espère qu'à partir du mois d'octobre, une autre université de qualité — une université autrichienne — viendra s'ajouter à cette liste. Les recommandations du professeur Ortner à ce sujet sont très appréciées.

Outre les bourses Erasme qui sont accordées pour ce cours, le Gouvernement grec octroie aux ressortissants d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine des bourses d'État pour des études supérieures en Grèce. Des précisions à ce sujet seront disponibles au Bureau des affaires spatiales.

La deuxième Conférence des utilisateurs de la plateforme de collecte de données EUMETSAT s'est tenue à la Fondation Eugenides, du 14 au 17 septembre 1993. Soixante participants de 11 pays et de 14 organisations et associations internationales ont pris part à cette conférence. La Fondation Eugenides a coparrainé et accueilli cette manifestation, tout comme elle l'a fait pour le stage de l'ONU sur les communications spatiales au service du développement, tenu en mai 1993, qui a été mentionné dans

l'intervention d'hier du Spécialiste des applications spatiales et qui est évoqué au paragraphe 27 du rapport du Sous-Comité scientifique et technique.

Le Service météorologique national de la Grèce a récemment installé un système de transmission d'images de haute résolution. Un Groupe de travail interdisciplinaire a été mis en place qui comprend des scientifiques et des ingénieurs représentant des institutions gouvernementales et des universités en vue de promouvoir l'exploitation complète du système. Le Groupe de travail concentrera ses travaux sur les applications météorologiques ainsi que sur le contrôle de la pollution des mers, l'évaluation des risques d'incendies de forêts, et autres thèmes. En outre, le Groupe de travail est chargé de l'étude préparatoire pour le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Europe, lequel se spécialisera dans les thèmes déjà évoqués, comme l'a proposé la Grèce dans sa déclaration à ce comité.

Le mois prochain, nous célébrerons le vingt-cinquième anniversaire de l'atterrissage d'Apollo. Cependant, il nous faut dire que les préparatifs de cette entreprise se fondent sur une large coopération internationale. À titre d'exemple, des années avant l'exploration de la Lune par des vaisseaux spatiaux, la cartographie de cette dernière avait commencé grâce aux observations par télescope de la partie visuelle et de la partie en infrarouge du spectre électromagnétique à partir de l'observatoire du Pic-du-Midi en France et ce, grâce à un télescope offert par les États-Unis d'Amérique pour la programmation et l'appui des missions Apollo. Nous sommes fiers du fait que les astronomes grecs ont pris part à cet effort international dirigé par le regretté professeur Zdenek Kopal, de l'Université de Manchester, en Angleterre. Un autre exemple de coopération internationale fructueuse a été le vol de simulation du satellite français SPOT. Quatre années avant le vol du satellite, un scanner Daedalus a été embarqué à bord de l'aéronef de l'Institut géographique national français survolant Messinia, au sud de la Grèce et ses données ont été analysées par des scientifiques grecs au Centre commun de recherche de la Commission de la Communauté européenne. Depuis lors, la région de Messinia est devenue le terrain d'essai pour diverses expériences de l'Union européenne en matière de télédétection. Des scientifiques grecs espèrent à présent poursuivre leurs recherches sur les caractéristiques spectrales de la couverture des sols méditerranéennes typiques, en coopération avec l'Instituto Nacional de tecnica Aerospacial, en Espagne.

Alors que de nombreuses activités en matière de recherche et d'applications spatiales ont été menées dans le

cadre d'accords bilatéraux de coopération avec des partenaires européens, d'autres activités mieux coordonnées sont prévues à l'issue de la visite à Athènes, le mois prochain, du Directeur général de l'Agence spatiale européenne (ASE), M. Luton. Le représentant de l'ASE a fait part de cette visite au Comité au début de cette semaine.

Outre la coopération de la Grèce avec l'Europe, et compte tenu du Programme de coopération entre l'Europe et les États-Unis pour l'enseignement supérieur, un programme spécial a été entrepris avec la participation de plusieurs départements d'universités en Grèce et l'Université Carnegie-Mellon, de Pittsburg, pour planifier la conception d'environnements humains. Un atelier-forum sur ce sujet a eu lieu à Sparte en mai; il a été organisé par l'Institut de Sparte, qui est une coentreprise des institutions grecques et de l'Université Carnegie-Mellon, des États-Unis. Le Forum s'est penché sur le potentiel d'une collaboration académique, dans le cadre d'un projet, entre chercheurs, ingénieurs et artistes, pour exploiter conjointement les techniques nouvelles, mais aussi pour voir comment les appliquer, ce que les différentes disciplines ont à offrir les unes aux autres, et comment on peut tirer profit des unes et des autres dans un espace de coopération. Des exemples comme les techniques de traitement des images — qui sont utilisées par les géographes, pour la télédétection à partir de l'espace; les médecins, pour les scanners; les graphistes pour le traitement photo; les programmeurs de robotique, pour la reconnaissance des objets, etc. — montrent qu'il existe un langage commun aux sciences et aux arts grâce à l'utilisation d'outils communs. De même, la démarcation floue entre les systèmes d'information géographique, les modèles CAD, les bases de données multimédia et les productions en réalité virtuelle montre bien que les distinctions traditionnelles disparaissent inévitablement dans notre environnement de travail en évolution rapide et surprenante.

En outre, pendant ce forum, on a pu démontrer le potentiel que recélaient les systèmes de communication d'aujourd'hui. L'Institut de Sparte a été relié avec la Bibliothèque des sciences et techniques de l'Université Carnegie-Mellon grâce à un réseau informatique Internet qui a permis des échanges d'informations. Il est devenu apparent que, grâce aux communications spatiales, les connaissances et la compétence d'une institution de haut niveau sont maintenant disponibles partout dans le monde, même dans les endroits les plus reculés.

À l'origine, ce réseau avait été installé pour permettre aux étudiants américains passant un semestre en Grèce d'y faire des travaux de recherche et de rester en contact avec leur Université. Néanmoins, c'est un exemple que peut

suivre n'importe quel pays désireux de créer un campus universitaire de très haut niveau, même dans les régions les moins privilégiées.

Mon pays est fermement convaincu que les programmes d'enseignement ne devraient pas s'arrêter aux frontières nationales. Pour nous, l'idéal serait que tout le monde puisse y participer. Les compétences scientifiques et une bonne compréhension, au niveau mondial, des problèmes de notre époque pourraient être un moyen efficace d'aplanir les divergences et de préparer le terrain pour un monde plus pacifique. Et l'on peut dire qu'à cet égard, l'une des universités les plus respectées au monde — à savoir l'Université Carnegie-Mellon, des États-Unis — a donné l'exemple.

M. Zvedre (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : L'examen rétrospectif des activités du Sous-Comité scientifique et technique montre que celui-ci a considérablement avancé sur de nombreuses questions. Nous devons essentiellement ce succès à un travail bien structuré, même si sa dynamique, son évolution et l'ordre rationnel dans lequel les problèmes sont examinés ont tendance à dépendre de la façon dont on aborde lesdits problèmes.

À cette session du Comité, il convient de confirmer cette tendance et d'essayer de trouver des mesures générales intéressantes et utiles pour tous. Cela pourrait comprendre un dialogue sur les perspectives de convocation d'une nouvelle conférence mondiale de l'espace.

Nous pensons que cette question est loin d'être simple et qu'il ne faut pas diviser les délégations en deux groupes : les «pour» et les «contre»; d'un côté, les progressistes, et, de l'autre, les sceptiques qui oublient l'intérêt général. La délégation russe est d'avis qu'au cours de cette session, il serait utile de réfléchir à ces divers points de vue en essayant de comprendre pourquoi, lors de la dernière session, le Sous-Comité n'a pas été réussi à réunir le consensus sur la convocation d'une troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 3). Pour beaucoup, pareille mesure permet de nouvelles formes d'intégration. C'est aussi une excellente occasion de faire un grand pas en avant, d'accepter de nouvelles idées en ce qui concerne l'utilisation de l'espace dans l'intérêt de l'humanité et d'enrichir la coopération. Nous aimerions aussi, dans une certaine mesure, expliquer nos réserves à l'égard de la convocation d'une nouvelle conférence et insister sur plusieurs réalités.

Nous estimons qu'il n'est pas tout à fait correct, à l'heure actuelle, de dire qu'il est absolument nécessaire de convoquer une telle conférence. L'une des raisons, c'est que les directives données en matière de coopération par la conférence précédente restent valides aujourd'hui. Il est tout à fait possible de faire le bilan de l'expérience acquise, de mettre au point une pratique de coopération et de procéder aux modifications opportunes et justifiées des directives dans le cadre même du Comité. Autrement dit, avant de convoquer une conférence d'une telle ampleur, il faut réfléchir soigneusement aux possibilités et aux moyens qui s'offrent à la conférence de parvenir à ses objectifs. Par ailleurs, il conviendrait de déterminer quels objectifs sont susceptibles de correspondre aux intérêts de tous les États. Il est tout aussi évident qu'il faut tenir compte des aspects pratiques, mondiaux et juridiques des problèmes que toute conférence mondiale de l'espace devraient examiner. Au moment où le Comité se livre à un travail constructif sur nombre de ces questions, les émotions du moment, dues aux grands espoirs placés dans une telle conférence internationale, risquent d'enlever beaucoup de son caractère constructif au travail à consentir en commun.

Dans le cadre du dialogue constructif qui a eu lieu au Sous-Comité juridique, il serait logique d'évaluer les résultats de son réexamen minutieux des principes d'interrelations en matière de coopération, pour voir dans quelle mesure ils peuvent être adaptés aux critères et aux exigences de la vie d'aujourd'hui. Pareil travail permettrait de déterminer, avec une plus grande précision, les caractéristiques et les paramètres institutionnels possibles des nouvelles idées de coopération internationale et de ses nouvelles priorités.

Notre délégation tient à informer le Comité des efforts faits par la Russie depuis un an et demi pour relancer ses activités spatiales et sa participation aux affaires spatiales, notamment par le biais du Bureau des affaires spatiales et du Programme pour les applications des techniques spatiales, en renouvelant notre participation à des mesures de coopération à l'échelle nationale. Cette participation a quelque peu été réduite ces dernières années du fait des changements fondamentaux apportés dans la structure de notre gestion nationale des activités spatiales et du besoin de consacrer avant tout notre attention sur la réforme de l'industrie spatiale russe.

La délégation russe voudrait maintenant brosser brièvement un tableau de la situation actuelle en matière de sûreté nucléaire et de niveau de radiation des sources d'énergie nucléaires. Nous avons acquis une vaste expérience dans la mise au point et l'utilisation, premièrement,

de systèmes de sécurité à l'épreuve des rayonnements pour les réacteurs en orbite basse et pour les caractéristiques aérodynamiques et autres de ces réacteurs et, deuxièmement, en ce qui concerne d'autres éléments particuliers relatifs à la mise au point de radio-isotopes destinés aux sources d'énergie nucléaires, qui garantissent la sûreté de tous les appareils, dans des conditions normales de fonctionnement et en cas d'accident.

Notre compréhension des questions de sécurité et des conséquences d'une éventuelle collision entre des sources d'énergie nucléaires et des débris spatiaux, lorsque de telles sources sont placées à bord d'engins spatiaux sur une orbite basse à long terme, ou après la mise hors service d'engins en orbite éloignée, est maintenant un peu plus étendue. Compte tenu de l'importance de la publication des résultats de la recherche sur les questions de sécurité liées aux sources d'énergie nucléaires, la Russie est prête à mettre à la disposition des Sous-Comités les documents d'information et d'analyse pertinents sur divers aspects du problème relatif à ces sources.

En outre, des systèmes prometteurs sont mis au point pour garantir la sûreté nucléaire et la sécurité contre les radiations en cas d'accident impliquant des réacteurs faisant partie de sources d'énergie nucléaires.

En Russie, nous avons élaboré des solutions techniques raisonnablement acceptables au problème de la garantie de la sécurité des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Ces solutions ont été définies par les services compétents du Ministère de l'énergie atomique et les fabricants des systèmes. Le prolongement ultérieur des travaux dans cette optique devrait aboutir à un élargissement de l'ampleur des sources disponibles ainsi que du choix des solutions optimales aux problèmes de sécurité.

Le programme de travail relatif aux problèmes de sécurité tient compte de l'élaboration de moyens permettant d'assurer la sécurité des sources d'énergie nucléaires de divers types : celles qui fournissent l'énergie nécessaire aux engins spatiaux, les réacteurs électriques et les moteurs nucléaires de fusée. L'objectif de ces projets est l'harmonisation ultérieure de systèmes de sécurité unifiés des sources d'énergie nucléaires qui pourraient satisfaire aux exigences ci-dessus mentionnées dans toutes les phases d'exploitation, y compris en cas d'accidents survenant lorsque les sources entrent en orbite ou sont embarquées à bord d'un véhicule spatial, ou lors de collisions avec des débris spatiaux.

Le Ministère russe de l'énergie atomique, avec les autorités des États-Unis compétentes en matière d'énergie,

a examiné la documentation technique et normative disponible dans les deux pays en vue de réglementer la sécurité des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et de mettre au point des propositions visant à synthétiser cette documentation.

Les résultats de ces démarches deviendront visibles au cours des prochaines années et nous permettront de passer à la discussion de propositions pour le réexamen des principes régissant l'utilisation des sources d'énergie nucléaires, à la formulation de nouvelles normes et à la révision et l'extension des dispositions actuelles. La délégation de la Fédération de Russie estime que la réunion de ces principes ainsi que le document de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur «La planification et la préparation d'urgence pour le retour d'un satellite doté d'une unité nucléaire», qui devrait être publié vers la fin de 1994, seraient parfaitement adéquats à l'heure actuelle, compte tenu de l'absence presque totale de lancements de sources d'énergie nucléaires. En ce qui a trait aux sources déjà lancées et placées sur une orbite de 800 à 1 100 kilomètres, les conséquences de toute collision éventuelle avec des débris spatiaux font également l'objet d'un examen. Les résultats de notre recherche confirment pleinement la conclusion sécuritaire d'un tel événement ainsi que la faible probabilité d'un accident. Dans le cadre de la recherche actuelle en matière de sécurité, nous avons l'intention d'étudier les mesures présentement en vigueur afin d'enlever de son orbite toute source d'énergie nucléaire ne donnant pas satisfaction ou de la mettre sur une orbite plus éloignée, le cas échéant.

Nous nous félicitons de ce que le Sous-Comité scientifique et technique ait commencé à examiner les problèmes posés par les débris spatiaux, à étudier les moyens de régler ces problèmes sur la base de la coopération internationale et à chercher des façons de poursuivre la recherche à leur sujet. La gamme des problèmes à envisager est très étendue. Elle comprend l'observation et la modélisation de la formation et de la croissance de «nuages» de pollution dans l'espace, l'étude et la détermination de critères et de modèles rationnels de conduite dans l'espace, la systématisation des moyens de prévenir l'aggravation de la pollution et d'assurer la sécurité des objets spatiaux, et l'élaboration de méthodes permettant de faire diminuer le niveau de pollution.

Afin de permettre un échange de vues sur cette question, une évaluation des progrès réalisés dans le règlement des problèmes et la recherche de mesures mutuellement acceptables qui encourageraient la communauté internationale à résoudre le problème des débris spatiaux, il serait

utile que les conclusions du comité de coordination interdépartemental international sur le problème des débris spatiaux soient présentées sous forme de synthèse lors d'une session du Sous-Comité scientifique et technique, dans le cadre de séminaires spéciaux de haut niveau. En ce qui concerne l'accélération du règlement juridique et international de ces problèmes, nous estimons que cela serait prématuré avant qu'il ne soit procédé à un examen approfondi de leurs aspects scientifiques et techniques.

M. Suárez (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) :

Le rapport concernant les travaux de la trente et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, contenu dans le document A/AC.105/571, fait le point sur les questions les plus importantes qui ont été examinées au cours de cette session. Cependant, ma délégation estime qu'à l'avenir, le Sous-Comité devrait présenter des rapports plus transparents, en évitant de recourir continuellement à la formule qui consiste à indiquer comme résultat d'un débat uniquement les positions contraires sur certains points sans indiquer l'opinion de la majorité des membres du Sous-Comité. Nous estimons que la pratique actuelle qui consiste à indiquer l'absence d'accords favorise des déclarations purement rituelles et n'encourage pas les processus de négociation permettant la réalisation de progrès réels sur les sujets d'intérêt commun.

S'agissant des aspects de fond du rapport, ma délégation voudrait redire son ferme attachement au renforcement de la coopération internationale dans le domaine spatial et, à cet égard, elle voudrait dire à nouveau combien elle est préoccupée par le déséquilibre croissant qui existe entre les diverses activités des Nations Unies dans ce domaine, ainsi que par l'insuffisance des ressources dont dispose le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales destinées aux experts des pays en développement.

Ma délégation est très heureuse de constater que le Sous-Comité scientifique et technique a inscrit à l'ordre du jour de la dernière session la question des débris spatiaux, conformément à la résolution 48/39 de l'Assemblée générale. Ainsi, le Sous-Comité a commencé l'examen de ce nouveau point et s'est penché sur les travaux de recherche scientifique relatifs aux débris spatiaux, notamment les études pertinentes, modèles mathématiques et autres travaux d'analyse concernant la description de l'environnement des débris spatiaux. Le Sous-Comité a également décidé que la coopération internationale est indispensable pour formuler des stratégies appropriées et viables visant à minimiser les conséquences négatives pouvant découler de la présence de ces débris spatiaux.

De l'avis de ma délégation, le Sous-Comité devrait, à l'avenir, concentrer son attention sur la collecte et l'analyse des données relatives aux caractéristiques de l'environnement des débris spatiaux et sur l'examen d'un plan de travail. De même, elle demande à nouveau que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique et répète que son inscription ne signifie pas que le Sous-Comité scientifique et technique en a achevé l'examen, étant donné que l'on enregistre constamment des progrès en la matière.

Comme ma délégation l'a dit au cours du débat général, le Mexique appuie la convocation d'une troisième conférence UNISPACE, parce qu'elle donnerait un nouvel élan à l'application des recommandations de UNISPACE 2, et permettrait d'animer les travaux du Sous-Comité. Plusieurs délégations ont dit qu'il fallait définir clairement les buts et les objectifs d'une conférence éventuelle. Dans ce sens, nous estimons que les propositions présentées par le Sous-Comité scientifique et technique, y compris les points de vue exposés par le Groupe des pays d'Amérique latine des Caraïbes, constituent une bonne base permettant de progresser sur cette question à cette session. Dans le cadre des discussions officieuses qui auront lieu au cours de la réunion de cet après-midi, nous estimons que nous devrions examiner le point relatif à la troisième conférence en tant que point spécifique de ce programme de travail afin d'assurer une plus grande transparence dans nos délibérations.

Le Sous-Comité scientifique et technique a procédé, à titre prioritaire, à un examen conjoint de la question de l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Dans ce contexte, le Sous-Comité a pris note, dans son rapport, des activités liées au service international d'information spatiale, aux études, à la coopération interinstitutionnelle et aux mécanismes interrégionaux de coopération.

La délégation mexicaine souligne combien il importe de renforcer toutes les activités de formation professionnelle et d'enseignement à long terme, ainsi que celles qui, indépendamment du fait qu'elles font l'objet d'une grande coopération internationale, répondent particulièrement aux besoins des pays en développement. De même, ma délégation estime que nous devrions approfondir et élargir les études concernant l'utilisation des satellites mis en orbite basse terrestre pour les communications, la gestion des forêts, les applications spatiales pour le développement durable et les services de radiodiffusion par satellite.

M. Timofeev (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation russe a noté avec satisfaction les progrès réalisés à la dernière session du Sous-Comité. Cependant, il existe encore un certain nombre de problèmes graves et importants qui exigent une plus grande attention de notre part dans les étapes suivantes de nos travaux. L'une de ces questions concerne la réglementation de l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, qui, compte tenu de ses caractéristiques uniques, revêt une importance exceptionnelle pour la création de systèmes nationaux et internationaux de communications par satellite pour la télévision et la radiodiffusion, la transmission des données et autres objectifs.

L'augmentation rapide du nombre des différents systèmes satellitaires dans l'orbite géostationnaire, dont la capacité est limitée, a suscité une certaine préoccupation en ce qui concerne l'utilisation future de cette orbite. La délégation russe voudrait, une fois de plus, souligner que l'orbite des satellites géostationnaires, qui fait partie intégrante de l'espace extra-atmosphérique, ne peut que faire partie de l'héritage commun des habitants de la Terre, et qu'elle doit être utilisée dans le strict respect des accords conclus par la communauté internationale.

En même temps, il faut garder à l'esprit le fait que, pendant plus de trois décennies, les questions pratiques de la réglementation scientifique, technique et juridique internationale relatives à l'utilisation des spectres de fréquence radio pour divers systèmes de satellites ont été prises en charge par les institutions spécialisées des Nations Unies et, en particulier, par l'Union internationale des télécommunications (UIT). L'UIT attache une importance spéciale au problème de l'accès juste et équitable à l'orbite des satellites géostationnaires pour tous les pays, quel que soit le moment où leurs systèmes satellitaires devient opérationnel.

Ce n'est pas par hasard que dans la nouvelle Constitution de l'UIT, qui entrera en vigueur le 1er juillet 1994, un article spécial — l'article 44 —, intitulé «Utilisation du spectre des radiofréquences et de l'orbite géostationnaire», a été ajouté. Au paragraphe 196 de cet article, il est dit :

«En utilisant des bandes de fréquences pour des radiocommunications, les membres de l'UIT devraient tenir compte du fait que les radiofréquences et les orbites des satellites géostationnaires sont une ressource naturelle limitée, dont il faut faire un usage rationnel, efficace et économe, conformément aux dispositions du règlement des radiocommunications, de sorte à garantir un accès équitable à cette orbite et à ces fréquences aux différents pays et groupes de pays,

en tenant dûment compte des besoins particuliers des pays en développement et de la position géographique des différents pays. L'application de ces principes est assurée par les dispositions du règlement des radiocommunications, qui contiennent des règles et procédures détaillées régissant l'utilisation des fréquences et des orbites.»

Deux approches sont apparues à cet égard, à savoir la croissance progressive du nombre de systèmes au fur et à mesure de la mise en oeuvre de procédures et d'une coordination internationales — autrement dit, l'évolution de la présence sur cette orbite pour faire face aux exigences et besoins actuels des utilisateurs, et la mise au point de plans a priori pour l'utilisation de certaines bandes de fréquences pour assurer que les besoins futurs des pays seront satisfaits, quelle que soit l'époque où les systèmes commencent à fonctionner. Citons à titre d'exemple de réussites de plans de cette nature les plans pour des émissions de télévision par satellite pour 1977 et 1983 et les plans pour les communications par satellite pour 1988.

Les deux approches présentent chacune des avantages et des inconvénients. Mais nous pouvons noter — sur la base de résultats concrets — que grâce aux efforts collectifs pendant ses innombrables conférences, l'UIT a su équilibrer son approche d'ensemble, permettant ainsi de faire face aux besoins actuels de tous les jours par le biais de procédures internationales de coordination, tout en garantissant l'accès futur à cette orbite et à ce spectre tel qu'énoncé dans les plans internationaux.

Par conséquent, et étant donné qu'il faudra poursuivre, lors de nos futurs travaux, l'examen des problèmes très importants concernant la réglementation de l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, nous voudrions proposer que les tâches dont sont saisis notre comité et l'UIT soient plus clairement délimitées, pour éviter toute activité parallèle et tout doublement d'efforts dans l'examen des propositions concrètes dont la communauté internationale a déjà été saisie dans une autre instance.

En outre, il serait probablement utile, pour assurer la réalisation de progrès dans les futurs débats au sein de notre comité, que, dans son rapport annuel au Comité, l'Union internationale des télécommunications fournisse également des informations sur les toutes dernières décisions prises en matière de réglementation, pour assurer ainsi un accès juste et équitable à l'orbite des satellites géostationnaires. Elles devraient faire partie du processus de discussion, notamment au Sous-Comité juridique.

La délégation russe attache une importance toute particulière au problème de la réglementation de l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et est prête à poursuivre sa participation active à la recherche d'une solution à ce problème au Sous-Comité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons achevé notre examen conjoint des points 5 et 7 de l'ordre du jour.

Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa trente-troisième session

M. Lessard (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a lu avec intérêt le rapport du Sous-Comité juridique, et elle se rallie pour l'essentiel à la description faite des questions soulevées lors des débats et aux conclusions auxquelles est parvenu le Sous-Comité. Je voudrais cependant prendre quelques minutes pour parler plus en détail de la position du Canada sur certaines des questions mentionnées dans le rapport.

D'abord, en ce qui concerne l'examen et la révision anticipés des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, comme cela a déjà été expliqué dans une déclaration antérieure, le Canada a été très heureux que 14 années de discussions souvent ardues aient abouti, en 1992, à l'adoption par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies d'un ensemble de principes sur cette question. Le Canada accepte que l'examen de cette question se poursuive dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique, et ma délégation a l'intention de contribuer à un débat fructueux sur cette question aux prochaines sessions. Nous pensons aussi que le Sous-Comité juridique ne devra procéder à un examen global de ces Principes que lorsqu'il disposera d'une base scientifique et technique solide permettant de le faire. En attendant, il faudra préserver l'intégrité des Principes existants.

Quant aux questions jumelées de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, d'une part, et du caractère et de l'utilisation de l'orbite géostationnaire et de son usage rationnel et équitable, d'autre part, ma délégation tend à faire siennes les observations faites par la délégation de la République tchèque selon lesquelles ces deux questions ne sont pas inévitablement et clairement liées et n'ont, par conséquent, pas besoin d'être examinées ensemble. Cela dit, nous notons que la question de la définition de l'espace extra-atmosphérique est examinée par le Sous-Comité juridique depuis des années sans progrès perceptible vers une entente. Nous estimons qu'une délimitation précise ne s'est pas avérée indispensable dans la

pratique des États jusqu'à présent et, à notre avis, la preuve de la nécessité future d'une telle délimitation s'impose dans le contexte de techniques ou systèmes spatiaux nouveaux. Ma délégation estime que faute d'une nouvelle vigueur et d'une nouvelle orientation dans le débat sur cette question grâce à la preuve de cette nécessité, il faudrait consacrer peu ou pas de temps à cette question particulière aux prochaines sessions.

S'agissant de l'orbite géostationnaire, nous estimons, comme nous l'avons déjà dit dans une déclaration antérieure, que cette question est traitée de façon appropriée dans le cadre de l'Union internationale des télécommunications, compte tenu en particulier des sections pertinentes de la Constitution et de la Convention de l'UIT, et notamment, comme l'a dit l'orateur précédent, de l'article 44 de la Constitution de l'UIT, qui mentionne la nécessité d'un usage rationnel efficace et économe de l'orbite géostationnaire de la part de tous les États pour garantir un accès équitable à tous. Nous estimons également que le droit international de l'espace, et notamment l'article II du Traité de l'espace extra-atmosphérique de 1967, n'admet pas que des États revendiquent des droits sur l'orbite géostationnaire en invoquant leur position géographique.

Examinons maintenant la question des aspects juridiques du principe selon lequel l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent s'effectuer au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu tout particulièrement des besoins des pays en développement. Le Canada se rallie entièrement à ce principe, codifié dans le Traité de l'espace et dans diverses résolutions adoptées par le passé par l'Assemblée générale, et développé dans d'autres instruments internationaux. Ma délégation est d'avis que le meilleur moyen d'atteindre cet objectif serait que les États respectent effectivement le principe de la coopération spatiale internationale dans son sens le plus large. Le principe de la coopération internationale est un élément fondamental du programme spatial canadien, une partie très importante de nos travaux étant fondée sur les efforts de coopération. Cela vaut également pour les activités fructueuses que nous déployons depuis longtemps en coopération avec de nombreux pays en développement, activités mises en lumière lors de la déclaration que j'ai faite précédemment aujourd'hui, qui a fourni plusieurs exemples de ces projets coopératifs dans les domaines des télécommunications et de la télédétection. Nous estimons que cette approche offre la plus grande souplesse lorsqu'il s'agit de prendre en compte les capacités de certains États et de répondre aux besoins d'autres, sans pour autant être obligé de donner un caractère formel aux conditions de la coopération.

Enfin, je voudrais dire quelques mots au sujet des débris spatiaux. Comme le Canada l'a déjà fait remarquer, nous avons été encouragés par les progrès réalisés au Sous-Comité scientifique et technique afin de parvenir au consensus sur l'élaboration future d'un plan de travail pluriannuel spécifique et réfléchi. Nous avons l'intention de contribuer à cet exercice et pensons que nous devrions accorder suffisamment de temps, quoique limité, à cet effort, ainsi qu'aux autres efforts nationaux et internationaux, pour combler les lacunes qui persistent dans les connaissances scientifiques et techniques concernant l'environnement, les risques et les mesures de secours éventuelles qui sont liées aux débris spatiaux, y compris une analyse des coûts et des bénéfices. Jusque-là, nous pensons qu'il est prématuré d'entamer un débat officiel à ce sujet au Sous-Comité juridique.

M. Chandrasekhar (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis le début de l'ère spatiale, les activités relatives à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ont fait des progrès rapides. De plus en plus de pays deviennent tributaires de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique pour résoudre rapidement leurs problèmes en matière de télécommunications, de gestion des ressources naturelles, de surveillance de l'environnement et divers autres besoins. La coopération internationale dans le déploiement de toutes ces activités acquiert une grande importance en raison de la nature même des activités spatiales du point de vue technique, économique, juridique et spatial. Les divers traités élaborés dans le passé par notre comité par le truchement du Sous-Comité juridique forment une base importante pour appuyer, orienter et gérer les activités déployées par divers États dans ce domaine, et également pour promouvoir la coopération internationale. Alors que les techniques spatiales continuent d'évoluer et que les utilisations de l'espace se diversifient, il importe d'assurer un meilleur développement du droit de l'espace en bâtissant sur les fondations solides jetées dans le passé.

De l'avis de notre délégation, plusieurs domaines méritent d'être examinés en ce qui concerne l'élaboration et l'élargissement du droit de l'espace international, dont, par exemple, les mesures précises visant à préserver l'environnement spatial; l'élaboration de principes en vue de faciliter l'utilisation équitable des ressources spatiales, y compris les mesures permettant de les conserver dans l'intérêt des générations futures; et les principes internationaux régissant le commerce et le transfert de ressources technologiques et matérielles ayant trait aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il convient également de développer encore le droit de l'espace international, notamment pour concilier les progrès rapides en matière d'applications spatiales avec les soucis de sécurité

et de souveraineté des États. La délimitation de l'espace extra-atmosphérique et les principes régissant la diffusion des données de très haute résolution et les informations recueillies des systèmes aérospatiaux en sont autant d'exemples. L'expérience nous apprend que le temps nécessaire à l'élaboration de cadres juridiques internationaux est très long, et il serait utile que le Comité envisage de faire des études appropriées et de procéder à des échanges d'informations concernant les points qui figureraient éventuellement à l'ordre du jour.

Je passe maintenant aux travaux du Sous-Comité juridique à sa trente-troisième session. Notre délégation est heureuse de constater qu'un échange de vues fort utile a eu lieu entre diverses délégations, ce qui est un élément positif. Étant donné la complexité des différentes questions dont est saisi le Sous-Comité, ces progrès ont été lents. Ma délégation espère toutefois les voir s'accélérer.

S'agissant de la révision des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, notre délégation constate que le Groupe de travail pertinent du Sous-Comité juridique a recommandé que ses travaux soient suspendus en 1995, en attendant les résultats des travaux du Sous-Comité scientifique et technique. Notre délégation tient à répéter que les Principes qui ont déjà été adoptés par consensus à l'Assemblée générale doivent être appliqués tant que ces révisions n'auront pas été approuvées. Nous estimons que l'on doit se mettre d'accord sur la portée précise des révisions à apporter avant d'entreprendre cet exercice. Ma délégation est d'avis que les examens ou les révisions consistent avant tout à harmoniser les Principes avec l'évolution des normes internationales pertinentes telles que les directives de la CIPR, qui ont servi de base à l'élaboration de critères d'utilisation sûre. Les révisions devraient tendre à renforcer le niveau de sécurité garanti par les Principes.

Passant au point de l'ordre du jour relatif à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et de l'orbite géostationnaire (OGS), nous constatons que ce sujet figure à l'ordre du jour depuis longtemps mais qu'il n'a jamais rallié un accord au sein du Sous-Comité. Notre délégation a toujours pensé que la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique étaient nécessaires, compte tenu de l'évolution rapide des techniques et des nouveaux moyens d'utiliser la technologie. À ce titre, nous nous félicitons des efforts déployés par le Sous-Comité juridique pour examiner les caractéristiques des systèmes aérospatiaux et leur lien avec l'espace extra-atmosphérique d'un point de vue juridique. Nous notons toutefois que certaines questions fondamentales n'ont pas

encore trouvé de solution et nous espérons qu'elles pourront bientôt être examinées et qu'une solution pourra leur être apportée.

Notre délégation pense également que les progrès concernant l'OGS sont importants. À cet égard, nous sommes heureux de constater qu'un échange de vues fructueux s'est poursuivi au sujet du document de travail présenté par la délégation de la Colombie. Notre délégation a toujours pensé que l'OGS faisait partie intégrante de l'espace extra-atmosphérique, et nous sommes d'avis qu'il faut élaborer des cadres juridiques plus détaillés sans préjuger le rôle que jouera l'UIT, qui consiste, dans la pratique, à garantir une utilisation équitable, rationnelle et efficace de l'OGS, compte tenu des besoins de tous les États, particulièrement de ceux qui n'y ont pas encore accès ou qui ont des besoins de développement plus importants restant à satisfaire. Nous espérons que de nouveaux progrès pourront être réalisés à ce sujet.

En ce qui concerne le point relatif aux retombées bénéfiques de l'espace extra-atmosphérique, notre délégation se félicite de constater qu'un échange utile de vues, de positions et de préoccupations a eu lieu entre diverses délégations. À ce titre, nous voudrions souligner deux points. Nous attachons une grande importance aux principes énoncés dans le Traité de l'espace, selon lequel l'espace extra-atmosphérique est l'apanage de l'humanité tout entière et que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire pour le profit et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit le stade de leur développement économique ou scientifique. D'où l'importance considérable que nous attachons à l'accès sans obstacle à la coopération internationale touchant les utilisations de l'espace à des fins pacifiques.

Deuxièmement, des mesures internationales susceptibles d'encourager et d'aider la mise en valeur des capacités endogènes pour appliquer les techniques spatiales à des fins pacifiques et bénéfiques méritent d'être reconnues, car la mise en oeuvre efficace des applications spatiales est tributaire d'un niveau adéquat de compétences technologiques endogènes. Le développement de capacités endogènes est nécessaire dans de nombreux pays en développement pour servir leur intérêt grâce à une utilisation appropriée de la technologie pour répondre à leurs propres besoins et priorités tout en maintenant la continuité des services et en tirant profit des avantages économiques. Nous espérons que les diverses préoccupations et positions exprimées au sujet du document de travail dont le Sous-Comité juridique est saisi aideront à la formation d'un terrain d'entente et à la réalisation de progrès.

Enfin, nous souhaitons exprimer officiellement notre gratitude aux Présidents des trois Groupes de travail : M. Franz Cede, de l'Autriche, M. Estanislao Zawels, de l'Argentine, et M. Raimundo González, du Chili, pour leur direction compétente.

M. El Ghernougui (Maroc) (*interprétation de l'arabe*) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier le secrétariat pour l'excellent travail qu'il a accompli au sujet de ce point. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre satisfaction eu égard au travail du Sous-Comité juridique qui aura un effet positif sur les futures délibérations de ce comité.

Il y a eu une évolution très rapide dans les activités de l'espace extra-atmosphérique compte tenu des nombreux progrès réalisés. Les techniques spatiales s'améliorent très rapidement, ce qui aura des répercussions positives pour l'humanité vu que nous trouvons des applications aux activités sur Terre.

Cela nous incite à envisager l'établissement de structures juridiques régissant l'évolution des sciences spatiales. Nous serons également en mesure d'établir un équilibre relatif entre le droit international tel qu'il régit l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et d'autres domaines. L'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique comporte deux aspects. Par exemple, son utilisation pourrait être bénéfique dans les domaines économique, scientifique et social; mais, en même temps, nous pensons qu'elle présente un danger.

En conséquence, nous devons réfléchir sérieusement à l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux principes afin de savoir comment traiter effectivement la question des techniques spatiales et nous devons nous demander si nous avons besoin ou non d'utiliser des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Il nous appartient donc d'adopter de nouvelles stratégies et procédures pour examiner d'autres moyens qui seraient moins dangereux et plus efficaces dans la poursuite de nos objectifs au moment où nous nous interrogeons pour savoir si nous avons réellement besoin d'utiliser des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique.

Le renforcement et l'élargissement du rôle des sciences et techniques spatiales, en particulier quand l'orbite géostationnaire est concernée, sont très importants étant donné leur impact positif sur le développement économique, social et culturel, notamment dans les pays en développement.

L'orbite géostationnaire étant une ressource naturelle limitée, nous devons assurer son utilisation équitable en prenant en compte les besoins présents et futurs des pays en développement. Nous pensons donc qu'il importe de mettre au point un cadre juridique régissant les activités dans l'orbite géostationnaire en vue d'assurer son utilisation efficace et judicieuse, en tenant compte particulièrement des besoins et des intérêts de tous les pays.

Nous avons besoin de coopérer dans la quête de nouvelles solutions qui tiennent effectivement compte des intérêts de tous les pays et pas seulement de certains. Nous ne devons pas nous hasarder dans l'espace extra-atmosphérique sans considérer d'abord comment nous pouvons apporter une compensation aux pays non dotés des technologies indispensables qui leur permettraient d'en apprécier les avantages. Il est évident que les pays développés qui possèdent le savoir-faire dans le domaine des sciences et des techniques de pointe leur permettant d'utiliser l'espace extra-atmosphérique en retirent des avantages. Il n'est que naturel que nous demandions à ces pays de contribuer à un fonds pour la mise en oeuvre de projets de développement dans les pays en développement pour permettre à ces derniers d'améliorer leurs réseaux de télévision et de téléphone. Cela prouverait réellement que l'espace extra-atmosphérique est utilisé à des fins pacifiques et dans l'intérêt de l'humanité tout entière, sans discrimination. Nous renforcerions ainsi la coopération internationale, ce qui ouvrirait la voie à de nouveaux domaines de coopération à l'avenir.

Les discussions qui ont eu lieu sur les aspects juridiques de cette question ont conduit à un certain nombre de progrès importants. À la suite de diverses réunions et discussions intensives, de nouvelles tendances ont émergé, et il semble que nous soyons proches d'un consensus. Il est donc important que nous saisissons à présent cette occasion en nous inspirant de ces nouvelles tendances, sachant qu'elles tracent la voie vers un véritable consensus et un accord équitable.

L'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques n'est possible que grâce à une coopération internationale prenant en compte les intérêts de tous les pays. En effet, l'expérience a montré qu'il ne saurait y avoir de progrès scientifiques et techniques dans les domaines économique, social et culturel, sans un renforcement de la coopération dans l'intérêt de tous les pays. C'est la raison pour laquelle j'estime important, à la lumière des nouveaux faits récents, de mettre en place un nouveau cadre juridique qui tienne compte justement de ces faits nouveaux ainsi que de la question de la coopération internationale.

Tandis que nous poursuivons notre objectif qu'est l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, nous devons nous efforcer de concilier les préoccupations et les intérêts nationaux divergents. C'est dire que la participation des pays en développement aux projets spatiaux revêt une plus grande importance encore. Un climat de coopération doit être créé entre pays développés et pays en développement, quel que soit leur niveau de développement en matière de techniques spatiales.

La séance est levée à 12 h 5.